



DDT

Abreuvement à la rivière : pourquoi ne pas changer les habitudes ?

Dans la vie, on peut trouver parfois des façons de faire tout aussi anciennes qu'incontestables, qu'il est bon de faire évoluer. Il en fut ainsi du mode d'élevage des veaux sous la mère : la directive qui a imposé de les loger en case collective en 2004 a finalement conduit à de belles améliorations. Pour les performances des veaux, tout d'abord, mais aussi, pour faciliter le travail de l'éleveur. Et pourtant, les craintes, les réticences, les oppositions furent nombreuses !

On peut imaginer que le même scénario est en train de se jouer pour l'abreuvement des bovins à la rivière. Depuis toujours, des bovins au pâturage peuvent descendre dans un cours d'eau pour s'y abreuver. On ne peut pas faire plus simple.

Pourtant... les bouses qui sont laissées dans la rivière sont une source non négligeable pour la contamination des bovins qui boiront en aval. Les déjections sont aussi préjudiciables pour l'homme si une zone de baignade existe à proximité.

Pourtant... la descente des animaux à la rivière conduit assez souvent, avec le temps, les crues et les écarts climatiques, à une érosion forte de la berge et une perte de surface de la prairie.

Dans ce bulletin du PAT Dronne, nous revenons sur les inconvénients de l'abreuvement direct des bovins à la rivière et nous vous présentons des solutions qui marchent et des aides financières qui peuvent atteindre 80 % du montant HT de l'investissement.

Le groupe technique PAT Dronne.



Document établi avec le financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre du Plan d'Actions Territorial Dronne.



Agissons ensemble pour la qualité de l'eau

Bassin Dronne

Abreuvement du bétail à la rivière : les inconvénients

> pour le bétail

Patrick BARDOUX, vétérinaire au Groupement de défense sanitaire de la Dordogne, donne son avis :

« Les eaux de rivières, et à fortiori les eaux de mares, peuvent contenir de nombreux toxiques, micro-organismes ou parasites dangereux pour les animaux.

Par exemple, la transmission de maladies bactériennes très graves comme la salmonellose ou la paratuberculose est souvent liée à l'utilisation d'eaux de mauvaise qualité.

Ce type de transmission concerne également la tuberculose bovine : en effet, le germe très résistant peut être véhiculé par l'eau et donc se propager d'un cheptel à l'autre. D'ailleurs, dans les zones touchées par cette maladie (en Dordogne comme en Côte d'Or), de nombreux cheptels le long d'un même ruisseau ont été infectés. De ce fait, et en l'absence de traitement adapté, l'abreuvement direct présente un risque pour la santé des animaux et doit être proscrit.

L'aménagement des points d'abreuvement permet donc, en plus de la protection des rivières, une maîtrise collective de ce risque. »



Patrick BARDOUX
(GDS Dordogne)

> pour le milieu et l'homme

L'abreuvement direct du bétail sans aménagement dans les cours d'eau est une pratique traditionnelle en Périgord comme dans de nombreuses régions. Elle ne présentait, jusqu'à présent, que peu d'impacts sur des cours d'eau ayant la capacité « d'absorber » les effets engendrés par le piétinement du bétail et ses déjections. Aujourd'hui, les impacts de cette pratique sont néfastes. En effet, l'augmentation de la taille des troupeaux, leur concentration aux points d'abreuvement ainsi que la diminution de la capacité épuratoire des milieux aquatiques, accroissent fortement les risques à la fois pour la productivité du bétail mais aussi pour la santé humaine et pour l'état du milieu naturel.

En l'absence d'aménagements spécifiques, l'accès direct du bétail dans les cours d'eau a pour conséquence :

- la destruction directe des berges par piétinement et l'apport de terre dans le fond des cours d'eau. En recouvrant les graviers et sables grossiers, ce colmatage des fonds provoque une diminution de la densité de poissons dans le cours d'eau et un appauvrissement des espèces. En effet, les fonds graveleux qui contribuent naturellement à l'autoépuration de l'eau, constituent également des habitats pour la faune aquatique (poissons, insectes). Enfin, cet apport en terre sur les petits cours d'eau colmate, voire comble le lit, pouvant entraîner un surcoût d'entretien à la charge du propriétaire et aggraver les conséquences des inondations.

- la destruction du cordon de végétation en bordure de berge (ripisylve). Sans système racinaire, le maintien des berges et leur résistance aux crues diminue...

- l'apport d'agents pathogènes (bactéries, virus, champignons, parasites...) par les bouses comme certaines souches d'Escherichia Coli ou comme la Leptospirose, constituant un risque pour les usagers et les loisirs liés à la rivière (baignade, pêche, canoë...).

- l'enrichissement en éléments nutritifs, toujours du fait des déjections. Ces dernières s'ajoutent aux rejets de l'assainissement individuel ou collectif et aux lessivages des fertilisations et amendements agricoles. Il s'en suit un développement excessif de végétation aquatique et de vase organique préjudiciable aux êtres vivants de la rivière (eutrophisation). La qualité de l'eau baisse et elle peut même devenir impropre à la consommation humaine.

On estime qu'une 1 unité de bétail correspond à 7 équivalent-habitants, soit le rejet de 7 personnes directement ou à proximité immédiate du cours d'eau. Pour les ruisseaux larges de quelques mètres, l'impact d'un troupeau se fait à hauteur du point d'abreuvement et sur plusieurs centaines de mètres en aval. La concentration des polluants est encore plus critique en période de faible étiage.



Yann JEANDENANS
(SIAH Lizonne)
05 53 56 80 84
Karim ALAOUÏ
(SMEAP)
05 53 91 98 74



Agissons ensemble pour la qualité de l'eau

Bassin Dronne

Les solutions techniques

> Les différents systèmes d'abreuvoir

Systemes d'abreuvement	Capacité	Coût* (HT) par UGB et total	Avantages	Inconvénients	Entretien
Pompe à museau 	< 30 UGB • 6 à 7 bovins (vaches laitières ou allaitantes) • 8 à 10 bovins (vaches tarées ou génisses) • 6 à 8 chevaux	40 à 50 €/UGB	• Eau fraîche (peu de stockage) • Facile à déplacer Installation sur les puits ou les sources • Adaptable à tous les cours d'eau	• Période d'adaptation du troupeau (1 semaine) • Hors d'usage en période de gel	• Colmatage de la crépine • Propreté valve anti-retour • Membrane d'aspiration à changer tous les 5 à 10 ans
		250 à 300 €			
Alimentation gravitaire 	20-50 UGB	47 à 75 €/UGB	• Reste en place définitivement • Épuration naturelle de l'eau par le sol grâce aux prélèvements en profondeur	Mise en place exigeant des engins lourds	• Colmatage de la crépine • Nettoyage en été (algues) • Vidange des tuyaux avant période de gel
		Bac 1000 litres 200 à 300 €			
Descente aménagée 	10-20 UGB	70 à 90 €/UGB	• Facilité de mise en place • Eau fraîche et courante • Fonctionne en période de gel	• Non adapté aux cours d'eau avec débit trop faible • Sensibilité aux pollutions de l'amont	• Aucune technicité requise
		800 à 1000 €			
Bélier hydraulique 	> 40 UGB	80 à 110 €/UGB	• Grosse capacité de débit • Système autonome en énergie • Robuste et fiable • Solution technique pour les dénivelés	• Création d'une chute minimum d'1 m • Intervention de professionnel pour le dimensionner • Besoin réserve tampon avec volume important	• Colmatage de la crépine • Membrane en cuir à changer tous les 2 à 3 ans
		800 à 3300 €			
Énergie solaire 	10 - 30 UGB	80 à 110 €/UGB	• Eau fraîche et à disposition permanente • Liberté du lieu d'implantation • Coût de fonctionnement nul	• Intervention de professionnel pour l'installation et le réglage • Risque de vols • Sensibilité aux pollutions de l'amont	• Retirer la pompe en période de gel • durée du vie de la batterie (10 ans)
		Bac 900 l : 3100€ Bac 1500 l : 4000 €			
Énergie éolienne 	> 40 UGB	80 à 110 €/UGB	• Grosse capacité de débit • Durée de vie > 40 ans • Fonctionne même en période de gel léger	Coût de mise en oeuvre élevé	• Purge en période de gel • graissage des roulements et des coussinets 1 à 2 fois par an
		1 500 à 7 200 €			

Source : «Les systèmes d'abreuvement au pâturage» dans le cadre du Contrat de rivière Célé (Lot et Cantal).

*Coûts : Les chiffres indiqués concernent les opérations individuelles, les montants seraient inférieurs pour des aménagements concernant plusieurs exploitations.



Agissons ensemble pour la qualité de l'eau

Bassin Dronne



©La Buvette
Mai 2006

Témoignage de Denis BOUSSEAU, éleveur de vaches laitières à Nanteuil Auriac de Bourzac.

« - Nous avons des pompes à museau depuis une trentaine d'années. Lorsque la Pude a été creusée, les animaux ne pouvaient plus descendre à la rivière car les berges étaient trop abruptes. On est satisfait de ce système car les animaux disposent d'une eau fraîche et propre. On en a même installé dans des zones humides où elles sont alimentées à partir d'un puits peu profond. Les inconvénients existent : ça a un coût et donc, dans certains endroits, l'équipement peut être sujet au vol. Mais au final, on est satisfait !

- *Qu'en est-il de l'entretien ?*
- L'entretien est très léger : il faut changer la membrane tous les 5 à 10 ans. Nous, nous ne rentrons pas les pompes pendant l'hiver.
- *Les pannes sont-elles nombreuses ?*

Non, les problèmes sont très rares. Cela ne change rien à la surveillance habituelle du troupeau. Et, en tous cas, on s'en aperçoit rapidement au comportement des animaux. Ils restent tous groupés autour de la buvette ! »

Les financeurs

Trois partenaires sont susceptibles d'aider financièrement les agriculteurs lors de la mise en défens des berges des rivières.

• L'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Les aides varient entre 35 à 50 % du montant des dépenses. Toutefois, les projets sont plafonnés à 8 € / mètre linéaire de berges protégées et / ou à 200 € / par UGB. Ces aides directes aux exploitants concernent les aires d'alimentation des captages (AAC) et les signataires de la convention AT ZH du Parc naturel régional Périgord-Limousin. Dans les autres cas, le montant des aides est variable selon les opérations collectives et les diagnostics des techniciens « rivière ».

• Le Conseil général de Dordogne, dans le cadre de ses aides aux filières agricoles.

Les projets peuvent appeler des aides jusqu'à 30 % du coût (+ 10 % Jeunes agriculteurs) avec un plafond d'aides de 1 200 € (1 500 € pour les JA).

• L'Europe, via le programme LEADER du Pays Périgord Vert, avec la mesure 216, dite des « investissements non productifs ».

Le taux d'aides est variable. Les crédits LEADER sont octroyés en prenant appui sur les aides publiques présentées ci-dessus.

Le taux de subvention est ainsi relevé, pour pouvoir atteindre au maximum 80 % des dépenses HT.

Les techniciens qui ont participé à la rédaction de ce bulletin sont à votre disposition, afin de vous aider dans cette démarche administrative parfois complexe.

Les prochains rendez-vous

• 4^{ème} rencontre « Agriculture : les nouveaux enjeux »

Lundi 24 octobre 2011 de 9 h à 17 h à Carsac-Aillac (contact : Chambre d'agriculture, antenne Périgord noir : 05 53 28 60 80)

> Conférence de Thierry DORÉ (professeur d'agronomie à Agro-Paris-Tech)

- Exemples de travaux de « relance agronomique »
- Présentation des essais menés en Dordogne, Lot et Corrèze
- Témoignage d'agriculteurs

• Concours de plantation de haies

Exclusivement réservé aux agriculteurs du canton de Verteillac (dans le cadre de l'opération Agrifaune)

Candidature avant le 30 novembre 2011 auprès de Yann Dumas (FDC 24) au 06 73 69 99 48 ou Philippe Brousse (Chambre d'agriculture, antenne Isle-Dronne-Double à Ribérac) au 05 53 92 47 50.

• Ferme ouverte « découverte de l'agriculture biologique »

Jeudi 10 novembre 2011 à l'Earl Grand Moucau à Saint-Vincent Jalmoutiers

Contacts : Philippe Brousse au 05 53 92 47 50

Emmanuel Marseille (Agrobio Périgord) au 05 53 35 88 18

• Visites de Couverts végétaux ou « pièges à nitrates »

Vendredi 18 novembre 2011 à 14 h - Canton de Verteillac (lieu à préciser).

Contact : Philippe Brousse au 05 53 92 47 50



CONTACT

Didier MERY - Tél. 05 53 92 47 50 - Antenne Isle-Dronne-Double
Animateur du PAT, conseiller arboriculture et protection phytosanitaire

Courriel : didier.mery@dordogne.chambagri.fr

www.dordogne.chambagri.fr

